

08-04-2014 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 8 avril 2014, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. La conseillère et les conseillers: Monette Gauvin, Roland St-Pierre, Langis Joubert, Stéphane Boulanger et Réjean Hudon.

Le conseiller Richard Fournier est absent.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 mars 2014
4. Mise au point – Opérateur en eau potable
5. Lecture et adoption des comptes
6. Dépôt des états financiers 2013
7. Correspondance et information
 - a) MRC de la Matapédia
8. Invitations
 - a) 4^{ième} salon des Mots de La Matapédia
 - b) Les Amirams de la Vallée
 - c) Comité Régional Famille
 - d) Journée Matapédienne – 125^{ième} d'Amqui
 - e) AGA de Transport La Caravelle
 - f) Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent
9. Demandes de don et d'appui
 - a) École Polyvalente de Sayabec
 - b) Camp musical du lac Matapédia
 - c) Camp Sable Chaud
 - d) Regroupement des Comités d'Éducation de la Matapédia
 - e) Marche de la Mémoire
 - f) Office municipal d'habitation Ville d'Amqui
 - g) Tournoi de golf bénéfique Sclérose en plaque
 - h) Tournoi de golf bénéfique Sébastien Caron 2014
 - i) Soutien à la candidature du CLD de La Matapédia pour l'obtention du Rendez-vous Acadie-Québec (RVAQ) 2015
 - j) Chemin St-Rémi
10. Site Internet www.municipalitestcleophas.ca
11. Correction programme d'aide au développement économique de Saint-Cléophas
12. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2014
13. Maison des Familles de la Matapédia
14. Reconstruction de la route 132 à Val-Brillant
15. Participation aux délibérations du Conseil de la MRC de La Matapédia relatives au projet éolien communautaire régional du Bas-St-Laurent
16. Plainte règlement sur les nuisances - article 18 (neige/glace)
17. Médiaposte Bois de chauffage
18. Suivi de dossiers
19. Divers: a) b) c) d)
20. Questions de l'assemblée
21. Levée de la réunion

71-14

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monette Gauvin, appuyé par Réjean Hudon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu mais en rajoutant à divers: formation de la FQM. Le point divers reste ouvert.

MRC Matapédia, #13861-13888-13906-13930-13949-13967-13987-14005	
quotes-part, répartitions et entente	28 342.90
PG Solutions, #18312, antivirus	126.48
Electro-Informatique VIP, inst. et conf. access point, rép. prise	436.91
Papeterie Bloc-Notes, #638777, fourniture bureau	176.58
Papeterie Bloc-Notes, #640540, mat. pour accueil camping	1 815.92
Pharmacie Aubert Lévesque, #417, fourniture de bureau	16.87
Restaurant Rose Café, soupe avec promoteur Chemin St-Rémi	91.95
URLS, adhésion 2014-2015	75.00
Ville d'Amqui, #3262, quote-part piscine	684.00

74-14 **Dépôt des états financiers 2013**

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Stéphane Boulanger et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la directrice générale a déposé le rapport financier pour l'année 2013.

Au point 7 a de l'ordre du jour, j'informe le conseil et la population que le service d'études de caractérisation de site pour l'obtention de plans et devis d'installation septique est de nouveau disponible à la MRC de la Matapédia.

Au point 8 a de l'ordre du jour j'informe le conseil et la population que le 4^{ème} Salon des Mots de La Matapédia aura lieu les 25, 26 et 27 avril prochain à la bibliothèque Quilit de Sayabec. Toute la population est invitée est c'est madame Madeleine Gagnon qui est présidente d'honneur.

75-14 **Les Amirams de la Vallée**

Proposé par Stéphane Boulanger, appuyé par Roland St-Pierre et résolu par le conseil que Jean-Paul Bélanger, maire et Langis Joubert, conseiller représentera la municipalité au 35^{ème} anniversaire de fondation des Amirams de la Vallée inc. Cet événement aura lieu à la salle communautaire d'Amqui le 31 mai prochain. Un coût de 35\$ par personne est demandé pour un vin d'honneur, un souper et une soirée dansante. La municipalité défrayera les coûts rattachés à cet événement.

Au point 8 c de l'ordre du jour, j'informe Langis Joubert, conseiller responsable du dossier RQF, qu'il y aura une rencontre du comité régional famille le 15 avril prochain à Amqui. M. Joubert, ira à cette rencontre.

Au point 8 d de l'ordre du jour, j'informe le conseil et la population qu'une Journée matapédiennne aura lieu dans le cadre du 125^{ème} d'Amqui. Nous avons réservés une table pour représenter la municipalité et nous demanderons aux organismes s'il y en a qui sont intéressés à y aller. Cette journée sera le 5 juillet de 10h à 15h30.

Au point 8 e de l'ordre du jour, j'informe le conseil et la population que l'AGA du Transport La Caravelle se tiendra le 24 avril prochain à 19h à Amqui.

Au point 8 f de l'ordre du jour, j'informe le conseil et la population que la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent et le Centre de Femmes de la Vallée de la Matapédia les invite à une conférence de madame Suzelle Lambert, portant sur le 5^{ème} avis du comité aviseur sur les conditions de vie des femmes (CACVF) auprès de l'Agence de santé et des services sociaux du BSL. Cette conférence aura lieu le 1^{er} mai, 13h à Amqui.

76-14 **École polyvalente de Sayabec**

Proposé par Stéphane Boulanger, appuyé par Monette Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas fasse un don de 75\$ à la polyvalente de Sayabec pour la soirée des Gratificats qui se tiendra jeudi le 5 juin prochain, à 19h00, au Centre communautaire de Sayabec.

77-14 Camp musical du Lac Matapédia

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Langis Joubert et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas participera au souper concert bénéfique du Camp Musical du Lac Matapédia, sous la présidence d'honneur du chanteur Daniel Boucher. Ce souper aura lieu le 7 juin prochain et le conseil achètera 4 billets totalisant 260\$. Il y aura 2 billets distribués au conseil municipal et 2 billets seront tirés pour des bénévoles qui auront donné leur nom suite au médiaposte que la directrice générale aura envoyé à chaque adresse civique et au communiqué qu'elle aura publié dans le journal.

Au point 9 c de l'ordre du jour, le conseil ne fait pas de don au Camp Sable Chaud.

78-14 Regroupement des Comités d'Éducation de la Matapédia

Proposé par Langis Joubert, appuyé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal accepte de faire un don de 25\$ au RECEM pour leur 30^{ième} anniversaire de l'implantation de l'organisme.

Au point 9 f de l'ordre du jour, le conseil ne fait pas de don à l'Office municipal d'habitation d'Amqui.

Au point 9 g de l'ordre du jour, le conseil ne fait pas de don pour le Tournoi de golf bénéfique Sclérose en plaques Vallée de La Matapédia.

Au point 9 h de l'ordre du jour, le conseil ne fait pas de don pour le Tournoi de golf bénéfique Sébastien Caron 2014.

79-14 Marche de la mémoire

Proposé par Stéphane Boulanger, appuyé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal accepte la demande madame Marie Element, responsable de la Marche de la Mémoire en donnant un commandite de 25\$ pour cet événement qui aura lieu le 25 mai prochain à Amqui.

80-14 Soutien à la candidature du CLD de La Matapédia pour l'obtention du Rendez-vous Acadie-Québec (RVAQ) 2015

CONSIDÉRANT notre reconnaissance de l'importance et de la crédibilité du RVAQ auprès des milieux d'affaires du Québec et du Nouveau-Brunswick;

CONSIDÉRANT notre intérêt et notre mission de soutenir le développement économique de notre région et de nos entreprises;

CONSIDÉRANT l'apport positif que le RVAQ apporte auprès des entreprises participantes quant aux nombreuses opportunités de réseautage, de développement des alliances stratégiques et du développement du commerce interprovincial;

CONSIDÉRANT l'aspect formatif du RVAQ et son soutien au développement de meilleures pratiques d'affaires;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Matapédia est située dans un carrefour stratégique de développement de l'axe Québec-Maritimes;

CONSIDÉRANT que les infrastructures de transport (routier, portuaire, aérienne, ferroviaire) sont toutes disponibles dans la MRC de La Matapédia ou dans un court rayon d'action;

CONSIDÉRANT notre reconnaissance de la diversité et de l'expertise des entreprises présentes sur le territoire matapédien: les industries forestières et de transformation (2^{ième} et 3^{ième} transformations), le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX), le Réseau d'expertise et de valorisation en biomasse forestière et le développement de nouvelles énergies telles la biométhanisation, de nombreux producteurs agricoles et la mise en marché de produits agroalimentaires reconnus à l'échelle nationale, comme le vin de framboises, l'implantation récente de parcs éoliens privés et communautaires, pour ne nommer que ceux-ci;

CONSIDÉRANT notre reconnaissance de la volonté du CLD de La Matapédia d'assurer un accueil de qualité aux participants attendus;

CONSIDÉRANT que nous sommes disposés à valoriser la participation de nos membres au RVAQ 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Monette Gauvin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas:

- Signifie son soutien au CLD de La Matapédia pour le dépôt de sa candidature pour l'obtention du RVAQ 2015;
- S'engage à valoriser la participation de nos membres au RVAQ 2015.

81-14

Chemin Saint-Rémi

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu l'occasion d'être informé que le Chemin de Saint-Rémi, un sentier de pèlerinage multiple qui se déploiera de la municipalité de Saint-Adrien en Estrie jusqu'à Percé en Gaspésie empruntera les chemins et sentiers de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette présentation nous a permis de constater la teneur de ce projet porteur et mobilisateur et à susciter un grand intérêt de par sa nature unique et des retombées que celui-ci engendrera pour notre collectivité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Langis Joubert, appuyé par Stéphane Boulanger et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas confirme son appui à la mise en place de ce projet en co-création (promoteurs-municipalité). Ainsi, vous pouvez ajouter officiellement le nom de la municipalité de Saint-Cléophas comme une étape de votre tracé.

82-14

Site Internet www.municipalitestcleophas.ca

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Langis Joubert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de payer un montant de 74.50\$ pour le nom du domaine de l'ancien site internet de la municipalité et remercie monsieur Julien Sirois de ne pas facturer 400\$ à la municipalité pour la résiliation du contrat de 5 ans.

83-14

Correction au Programme d'aide au développement économique de Saint-Cléophas

Proposé par Monette Gauvin, appuyé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que dans le programme d'aide au développement économique de Saint-Cléophas il y a une correction à l'article 11. En effet, l'article 11 doit être corrigé par celui ci-bas:

ARTICLE 11: Achat de maison déjà existante

Tout achat de résidence principale déjà existante dans la municipalité de Saint-Cléophas aura droit à une année d'exemption de taxe sur l'évaluation municipale de la résidence lors de l'achat, le montant remboursable sera réparti sur 3 ans. Suite au rachat d'une copropriété, il y aura droit seulement à une année d'exemption de taxe sur 50% de l'évaluation municipale de la résidence lors du rachat et du droit de mutation. Tout achat de résidence principale déjà existante dans la municipalité de Saint-Cléophas aura droit à un remboursement équivalent au droit de mutation sur l'évaluation municipale de la résidence lors de l'achat lorsqu'il y a un droit de mutation à facturer. Cedit article s'applique à toutes les zones de notre plan d'urbanisme.

84-14 **Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2014**

CONSIDÉRANT que la Semaine de la Santé mentale se déroule du 5 au 11 mai et que le slogan «Prendre une pause, ç'a du bon!» vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

CONSIDÉRANT que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée à tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT que le réseau de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur votre territoire ACSM-filiale du Bas-du-Fleuve pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne;

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Stéphane Boulanger et résolu à l'unanimité que Jean-Paul Bélanger, maire, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014, **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Cléophas, et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisation et institutions à reconnaître l'importance «de la pause» pour prendre soin de sa santé mentale.

Au point 13 de l'ordre du jour, le conseil ne participera pas à la distribution des signets pour la Maison des Familles de la Matapédia puisqu'il ne fait pas partie du programme MADA. Aucune résolution n'est adoptée.

85-14 **Reconstruction de la route 132 à Val-Brillant**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Brillant a signifié son accord au Ministère des Transports du Québec pour la construction du nouveau tronçon de la Route 132 selon le tracé B variante contre-ouest depuis 2006 déjà et que ce même tracé a fait l'objet d'un avis de conformité par la CPTAQ le 29 mai 2006;

ATTENDU QUE les plans pour la réalisation des travaux devant être réalisés en vertu du protocole d'entente intervenu entre le MTQ et la Municipalité sont pratiquement complétés et que le Ministère a tout en main pour débiter les acquisitions de terrain;

ATTENDU QUE les négociations avec le CN sont en cours et demeurent un point clé pour parvenir à terminer les plans et devis nécessaires à la réalisation du projet;

ATTENDU QUE le directeur régional du Ministère des Transports a confirmé à plusieurs reprises à la Municipalité que le projet de Val-Brillant est un projet prioritaire;

ATTENDU QUE le tracé actuel de la Route 132 dans le secteur du viaduc représente toujours un danger pour les usagers et demeure le lieu de plusieurs accidents chaque année à cause de la mauvaise visibilité dans le secteur due à la configuration même du tronçon, et ce malgré le danger clairement identifié depuis les années 1970;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monette Gauvin, appuyé par Langis Joubert et résolu à l'unanimité:

- a) De demander au Ministère des Transports qu'il fasse preuve de diligence dans le cheminement du dossier de reconstruction de la Route 132 à Val-Brillant et accélère les négociations avec le CN pour permettre que l'entente pour la réalisation de cette portion des travaux soit conclue dès cette année;
- b) De demander au Ministère des Transports de disponibiliser les ressources humaines et financières nécessaires afin de fournir rapidement aux ingénieurs responsables de la conception du projet toutes les données nécessaires pour compléter les plans et devis;
- c) De demander au Ministère des Transports d'inclure la construction du nouveau tronçon de la Route 132 selon le tracé B variante contre-ouest dans sa programmation de travaux pour 2014-2015;
- d) Que copie de la présente soit transmise à M. Sylvain Gaudreault, Ministre des Transports, à M. Pascal Bérubé, Député de Matane-Matapédia et Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, à M. Richard Dionne, directeur, Direction Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du Ministère des Transports du Québec et à Mme Chantale Lavoie, préfet de la MRC de la Matapédia.

86-14

Participation aux délibérations du Conseil de la MRC de La Matapédia relatives au projet éolien communautaire régional du Bas-St-Laurent

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q.,c. C-47.1) permet à une municipalité régionale de comté, d'exploiter, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien ou d'une centrale hydroélectrique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia entend participer à l'appel d'offres pour l'achat de 450 MW d'énergie éolienne issue de projets communautaires (l'appel d'offres), conjointement avec les 7 autres MRC du Bas-Saint-Laurent et la nation autochtone Les Malécites-de-Viger;

CONSIDÉRANT QUE les 114 municipalités et les 8 MRC du Bas-St-Laurent, ainsi que la nation autochtone les Malécites de Viger, s'assurent de bénéficier de leur part des retombées à titre de partenaire à 50% dans tous les projets éoliens retenus au Bas-St-Laurent par Hydro-Québec, peu importe la localisation des projets.

CONSIDÉRANT QUE ces 9 partenaires communautaires, actuellement regroupés au sein d'un comité régional, prévoient s'associer officiellement au sein d'une société régionale de développement éolien à créer (la Société);

CONSIDÉRANT QUE la Société conclura des ententes de partenariat avec des promoteurs éoliens relativement à des projets pour lesquels elle s'engagera à acquérir une participation communautaire, advenant leur sélection par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2013, la MRC de La Matapédia a adopté la résolution N° CM 2013-043 qui déclare et annonce son intention d'exploiter une entreprise de production d'électricité, dont celle pour l'exploitation d'un projet éolien communautaire régional du Bas-St-Laurent conformément aux dispositions de l'article 111.1 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) une municipalité locale peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice de la compétence prévue à l'article 111 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) relative à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 188.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de La Matapédia peut, par règlement, prévoir les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de ce droit de retrait ou à la cessation de l'exercice du droit de retrait;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement N° 2013-06, modifié par les règlements N° 2013-12 et 2014-01, fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour le projet de parc éolien communautaire régional au Bas-St-Laurent ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas a pris connaissance desdits règlements et des documents soumis et qu'elle doit signifier, le cas échéant, son intention d'exercer son droit de retrait, en transmettant à la MRC de La Matapédia, avant le **9 avril 2014**, par courrier recommandé, une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle elle exerce son droit de retrait;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Stéphane Boulanger, appuyée par Roland St-Pierre et résolu:

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Cléophas **exerce son droit de retrait** des délibérations du Conseil de la MRC de La Matapédia portant sur le projet de parc éolien communautaire régional du Bas-St-Laurent.

Que copie de la présente résolution soit adressée à la MRC de la Matapédia conformément à l'article 188.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement N° 2013-06 adopté par la MRC de La Matapédia (par courrier recommandé, avant le 9 avril 2014).

87-14

Plainte sur le règlement sur les nuisances – article 18 (neige/glace)

Proposé par Réjean Hudon, appuyé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que suite à la plainte déposée par Langis Joubert contre Monette Gauvin pour avoir déposée de la neige devant sa boîte aux lettres, le conseil municipal mandate la directrice générale à s'informer au MTQ ou/et si nécessaire appliquer l'article 29 du règlement 140 pour avoir contrevenu à l'article 18 dudit règlement.

88-14

Médiaposte – Soumission chauffage fournaise

Proposé par Stéphane Boulanger, appuyé par Réjean Hudon et résolu par le conseil que la municipalité envoie un médiaposte invitant la population que la municipalité est à la recherche de bois de chauffage. Le médiaposte sera comme suit:

INVITATION À TOUTES LA POPULATION
BOIS DE CHAUFFAGE POUR L'ANNÉE 2014-2015

Les personnes intéressées à vendre du bois de chauffage à la municipalité ont jusqu'au 22 mai prochain à 16h pour déposer leur offre au bureau municipal. Le prix de la soumission devra comprendre les points suivants:

- la quantité de bois à vendre;
- la sorte de bois;
- le prix à la corde, transport compris jusqu'au terrain à côté du cimetière;
- Bois coupés en 4 pieds.

Si vous avez de bois en 8 pieds, vous pouvez le transporter au terrain à côté du cimetière mais vous devrez le couper en 4 pieds vous-même.

89-14 Inventaire et prix des entrepreneurs pour l'année 2014

Proposé par Stéphane Boulanger, appuyé par Réjean Hudon et résolu que le conseil municipal mandate la directrice générale à faire parvenir une lettre à tous les entrepreneurs de la municipalité et quelques entrepreneurs des environs pour avoir la liste de leurs machineries et les prix pour l'année 2014. Le prix du gravier à la tonne, chargé et brut sera également demandé.

90-14 Cours de la FQM – Maîtrisez vos dossiers municipaux

Proposé par Monette Gauvin, appuyé par Réjean Hudon et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de défrayer les coûts pour une formation qui aura lieu à Sayabec le 24 mai prochain sur la maîtrise des dossiers municipaux. C'est le conseiller Langis Joubert qui se rendra à cette formation. Le coût pour la formation est de 325\$ plus les taxes applicables.

91-14 Modification des règlements municipaux

Proposé par Monette Gauvin, appuyé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal trouve une solution pour modifier son règlement municipal concernant les abris d'autos et/ou abris utilitaires. Le conseil fera une rencontre avec l'inspecteur en bâtiment sou peu.

92-14 Levée de la séance

Proposé par Monette Gauvin que la séance soit levée à vingt-deux heures cinq minutes (22h05).

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Directrice générale

Je, *Jean-Paul Bélanger*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions, sauf la résolution numéro 64-14, qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

